

HONORAIRES GESTION LOCAUX À USAGE D'HABITATION OU PROFESSIONNEL

PRESTATIONS

HONORAIRES GESTION COURANTE

- Gestion courante (**en % sur le quittancement**).....**7% HT soit 8,40 % TTC**
- Garantie Loyes Impayés et détériorations (**GLI**).....**2,90 % TTC**
(**Versalis Solutions : 1,90 % + 1 % de frais de gestion**)

PRESTATIONS SUPPLÉMENTAIRES PROCÉDURES ADMINISTRATIVES

- Degrèvement taxes foncières.....**50 € TTC**
- Constitution dossier Anah.....**60 € TTC**
- Préparation et envoi récapitulatif annuel des revenus fonciers.....**25 € TTC**
- Représentation aux Assemblées Générales.....**50 € TTC / heure**
- Représentation aux commissions de conciliation.....**120 € TTC**
- Commande et gestion des diagnostics.....**15 € TTC**
- Réalisation de l'état des risques et pollutions.....**15 € TTC**
- Gestion de la demande du Permis de Louer.....**50 € TTC**
- Résiliation mandat de gérance et clôture dossier.....**120 € TTC**
- Changement de destination d'un bien.....**80 € TTC**
- Modification ou annulation de préavis.....**50 € TTC**
- Toutes autres prestations particulières.....**40 € TTC / heure**
- Frais pour inventaire à la charge du bailleur.....**Forfait base : 100 € TTC**
+ 20 € par pièce supplémentaire

En cas de contentieux (en dehors des clients ayant souscrits la GLI)

- Commandement de payer par l'huissier.....**160 € TTC**
puis constitution du dossier pour l'avocat
(dépôt de pièces, justificatifs créances, éléments permettant les conclusions de l'assignation)
- Frais de suivi de procédure.....**100 € TTC / an**
(à régler à compter de la date d'assignation)
- Prestation pour commande et suivi des travaux.....**5 % HT sur le montant TTC de la facture**

Facturation des honoraires travaux consécutifs à un sinistre * (*un sinistre : travaux donnant suite à une expertise d'assurance) :

- Facturation des RDV d'expertise : montant inchangé.....**60€ TTC**
- En supplément et en fonction du montant des factures acquittées :
 - Jusqu'à 10 000 € de(s) facture(s) TTC.....**3%**
 - Au-delà de 10 000 €.....**+ 1,5 %**

Les honoraires, mentionnés toutes taxes comprises, sont calculés selon le taux de TVA en vigueur, soit 20 %.
En cas d'évolution du taux de TVA, les honoraires évolueront dans les mêmes proportions.

Dernière MAJ : 19/01/2023



HONORAIRES LOCATION LOCAUX À USAGE D'HABITATION ET COMMERCIAL

LOCATION MEUBLÉE OU NON MEUBLÉE

PRESTATIONS À LA CHARGE DU LOCATAIRE

HONORAIRES PLAFONNÉS À 110 % DU LOYER HORS CHARGES

- Visite, constitution du dossier et rédaction du bail..... **8 € / m²**
- Réalisation de l'état des lieux d'entrée et de sortie..... **3 € / m²**

PRESTATIONS À LA CHARGE DU BAILLEUR

HONORAIRES PLAFONNÉS À 110% DU LOYER HORS CHARGES ET HORS FRAIS D'ENTREMISE

- Entremise en négociation..... **Forfait 40 €**
- Visite, constitution du dossier et rédaction du bail..... **8 € / m²**
- Réalisation de l'état des lieux entrée et sortie..... **3 € / m²**

DIVERS

- Parking ou garage..... **60 € TTC à la charge du preneur**
- Avenant au bail..... **90 € TTC à la charge du demandeur**
- Rédaction du bail..... **90 € TTC**
- Réalisation de l'état des risques et pollutions..... **15 € TTC**
- Gestion de la demande du Permis de Louer..... **50 € TTC**
- Visite 150 euros HT**

LOCATION IMMEUBLE À USAGE COMMERCIAL OU PROFESSIONNEL

A la charge du bailleur :

- Rédaction du bail..... **Forfait 420 € HT**
- Etat des lieux..... **Forfait base 250 € HT de 0 à 100 m², puis 50 € HT par tranche de 50 m²**

A la charge du preneur :

- Entremise de négociation, constitution du dossier..... **16 % HT du loyer annuel HT**
- Rédaction du bail..... **Forfait 420 € HT**
- Etat des lieux..... **Forfait 250 € HT de 0 à 100 m², puis 50 € HT par tranche de 50 m²**

- Honoraires minimum (à la charge du preneur)..... **350 € HT soit 420 € TTC**
- Rédaction du bail..... **420 € HT soit 504 € TTC**
- Promesse de bail..... **420 € HT soit 504 € TTC**

Les honoraires, mentionnés toutes taxes comprises, sont calculés selon le taux de TVA en vigueur, soit 20 %.

En cas d'évolution du taux de TVA, les honoraires évolueront dans les mêmes proportions. Dernière MAJ : 19/01/2023

HONORAIRES TRANSACTION LOCAUX À USAGE HABITATION ET PROFESSIONNELS

PRIX DE VENTE

HONORAIRES TTC

Par tranches cumulables

De 1 à 15 000 €

Forfait de 3 000 €

De 15 001 à 50 000 €

Forfait de 5 000 €

De 50 001 à 90 000 €

+ 9 %

De 90 001 à 180 000 €

+ 6 %

Supérieur à 180 001 €

+ 5 %

*Les honoraires sont à la charge du vendeur,
sauf convention expresse différente entre les parties précisée dans le mandat*

**Ventes en l'état futur d'achèvement..... 6%,
soit 7.20 % du prix de vente TTC à la charge du vendeur**

Avis de valeur simple :

- Bien à estimer situé dans un rayon inférieur ou égal à 30 kms de Châteauroux..... 180 € TTC
- Bien à estimer situé dans un rayon supérieur à 30 kms autour de Châteauroux..... 210 € TTC

Expertise en évaluation immobilière..... sur devis

Les honoraires, mentionnés toutes taxes comprises, sont calculés selon le taux de TVA en vigueur, soit 20 %.
En cas d'évolution du taux de TVA, les honoraires évolueront dans les mêmes proportions.

Dernière MAJ : 19/01/2023

CENTURY 21 Adressimmo

41 rue Victor Hugo - 36000 Châteauroux

Tél : 02 54 08 08 08 – Mail : adresimmo@century21.fr

Carte professionnelle n° : CPI 36012016000004348 délivrée par la CCI de l'Indre - RCS : 413 954 892

Caisse de garantie : GALIAN – 89 rue de la Boétie – 75008 PARIS

Montant de la garantie : Transaction 160 000 € / Gestion 780 000 € / Syndic 120 000 €

RCP : GALIAN – 89 rue de la Boétie – 75008 PARIS

Nom du médiateur : ANM-CONSO - 62 rue Tiquetonne - 75002 PARIS.

Chaque Agence est Juridiquement et Financièrement Indépendante



HONORAIRES DE SYNDIC DE COPROPRIÉTÉ

PRESTATIONS

HONORAIRES TTC

Prestations incluses dans le forfait annuel :

- Immeuble à destination totale d'habitation..... **Entre 168 et 204 € / lot**
- Immeuble à destination totale autre que d'habitation..... **Entre 168 et 204 € / lot**

Prestations particulières hors forfait :

- Immeuble à destination totale d'habitation..... **78 € / heure au prorata du temps passé**
- Immeuble à destination totale autre que d'habitation..... **78 € / heure au prorata du temps passé**

Majoration prestations urgentes de gestion..... Coût horaire entre 19 et 21 h majoré de 25 % des sinistres en dehors des jours et heures ouvrables..... Après 19 h coût horaire majoré de 55 %

Autres prestations particulières..... sur demande de devis

Travaux autres que de maintenance, travaux d'amélioration, études techniques, etc...

Prestations individuelles imputables aux seuls copropriétaires

- Pré état daté..... **95 € TTC**
- Etat daté..... **276 € TTC**
- Mise en demeure..... **36 € TTC**
- Autres prestataires..... **Sur demande de devis**

Les honoraires, mentionnés toutes taxes comprises, sont calculés selon le taux de TVA en vigueur, soit 20%.
En cas d'évolution du taux de TVA, les honoraires évolueront dans les mêmes proportions.

Dernière MAJ : 19/01/2023

CENTURY 21 Adressimmo

41 rue Victor Hugo - 36000 Châteauroux

Tél : 02 54 08 08 08 – Mail : adresimmo@century21.fr

Carte professionnelle n° : CPI 36012016000004348 délivrée par la CCI de l'Indre - RCS : 413 954 892

Caisse de garantie : GALIAN – 89 rue de la Boétie – 75008 PARIS

Montant de la garantie : Transaction 160 000 € / Gestion 780 000 € / Syndic 120 000 €

RCP : GALIAN – 89 rue de la Boétie – 75008 PARIS

Nom du médiateur : ANM-CONSO - 62 rue Tiquetonne - 75002 PARIS.

Chaque Agence est Juridiquement et Financièrement Indépendante

